

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure**DÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**SÉANCE du 25 juillet 2024****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 11
 Absents : 5
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la
 délibération : 11

L'an 2024, le 25 juillet, à 9 H 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, André MIR, Louis RICARD, Jean-Michel ISOART, Michel MILLET, André DUBAN, Dominique FOURCADE-LAVIGNE, Alain PENEVEYRE, Jean-Michel MARIA et René DARAN

Absents excusés : Mr Didier BRUN

Absents : Mrs Philippe SPITERI, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Lucien FERRAS

A été désigné secrétaire de séance : Mr Louis RICARD

Date de la convocation

01 Juillet 2024

Date d'affichage :

01 juillet 2024

Objet de la délibération :

Avenant au marché Prima Ingénierie : Diagnostic réseau d'assainissement de Piau Engaly

Le Président rappelle le marché passé avec le bureau d'études Prima Ingénierie Sud Ouest portant sur la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement des eaux usées de Piau-Engaly, d'un montant de 32 805.00 € HT.

Il indique que des modifications du montant du marché initial sont à prévoir suite à une modification des quantités réellement exécutées.

Cet avenant porte sur des plus-values, des moins-values listées dans le tableau, ci-dessous :

Montant Marché initial	32 805.00 € € HT
Plus-values inspections branchements à partir des regards (+ 58 u)	+ 4 698.00 € HT
Moins-values Hydrocurage et inspections ITV (-188 ml)	- 661.76 € HT
Montant de l'avenant	4 036.24 € HT
Montant du marché + Avenant	36 841.24 € HT

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prennent acte des modifications proposées,
 - Acceptent l'avenant proposé qui entraîne une plus-value de : 4 036.24 € HT,
 - Autorisent le Président à signer l'avenant,
- Les sommes sont prévues à l'article 2315 du budget primitif 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération N°14-07-2024

Le Président
Jean MOUNIQ

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

Le Secrétaire
LOUIS RICARD
Accusé de réception en préfecture
065-256501057-20240725-Del-2024-C014-DE
Date de l'émission : 26/07/2024
Date de dépôt en préfecture : 26/07/2024